

Décision n° 2022-0782
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 6 avril 2022
abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 6 avril 2022,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2022-0782
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 6 avril 2022

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198903473	TRANSPORTS BUTTGEN	57 MONDELANGE	2 VHF
199211635	BOSDURE & FILS	39 ST LAURENT EN GRANDVAUX	1 VHF
199212011	KLEY FRANCE	92 RUEIL MALMAISON	1 UHF
199213842	AMBULANCES SAINTE ANNE SARL	57 THIONVILLE	2 VHF
199501727	DUC	06 NICE	1 VHF
199602385	COMMUNE DE BOURG-LES-VALENCE	26 BOURG LES VALENCE	2 UHF
199701640	VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX	42 ST CHAMOND	1 UHF
199901479	SYNDIC PROPRIETAIRES CENTRE COMMERCIAL HOCHE	93 PANTIN	2 UHF
200500378	LOCATION VENTE MATERIELS COMMUNICATION	20 GROSSETO PRUGNA	3 UHF
200600998	ORVIA-COUVOIR DE LA SEIGNEURTIERE	49 LE LOUROUX BECONNAIS	1 VHF
200601775	SYNDIC PROPRIETAIRES CENTRE COMMERCIAL HOCHE	93 PANTIN	1 UHF
200701080	CHUBB FRANCE	22 LANNION	1 UHF
200900955	RUDIS SECURITE PRIVEE	78 MARLY LE ROI	2 UHF
200901256	BRANGEON SERVICES	49 ST REMY EN MAUGES	1 UHF
201101584	CMR	47 BUZET SUR BAISE	1 UHF
201201459	CENTRE LONG MOYEN SEJOUR FONDATION ROGUET	92 CLICHY	1 UHF
201501029	XPO SUPPLY CHAIN FRANCE	91 BRETIGNY SUR ORGE	1 UHF
201600965	MONDIAL PROTECTION ILE DE FRANCE	44 BASSE GOULAIN	1 UHF
201801321	CORAIL HELICOPTERE	97 ST GILLES LES HAUTS	1 VHF
201900473	OCCAMAT	94 VITRY SUR SEINE	1 UHF
201900736	FM FRANCE	38 ST QUENTIN FALLAVIER	1 UHF
201900947	EIFFAGE CONSTRUCTION RESIDENTIEL	94 CHEVILLY LARUE	1 UHF
201901094	MONDIAL PROTECTION GRAND NORD-OUEST	44 BASSE GOULAIN	2 UHF
202000545	ENTREPRISE GENERALE LEON GROSSE	73 AIX LES BAINS	2 UHF
202000605	BATEG	93 SAINT OUEN	8 UHF
202100058	LA FOURMIE	06 ASPREMONT	1 UHF
202100058	LA FOURMIE	06 ASPREMONT	1 VHF
202200412	GCC	78 MANTES LA JOLIE	1 UHF